RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023





ID: 090-219000023-20230907-DELIB 2023 30-DE



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

Membres en exercice: 9

Présents: 7

<u>Votants</u>: 8

Par suite d'une convocation en date du 31 août 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 7 septembre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN. Maire.

- ✓ <u>Étaient présents</u> : Gilles CORTINOVIS Anne DUPUIS Thierry LOUVET Bernadette MARTINATO Stéphane NAEGEL Michel NARDIN Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

<u>DÉLIBÉRATION N° 2023-30</u> ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention a été reçue en mairie.

L'association Fleur de Plumes souhaite organiser un concours d'écriture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 200€ à cette association.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 septembre 2023, et de la publication le 8 septembre 2023.

> Le Maire, Michel NARDIN